



namur

AVJ Namur asbl

Date d'expertise : 01 octobre 2020

rue du Broux 25
5020 Temploux

+32 (0) 81 21 65 55
avj.namur@skynet.be

Information générales

Pour obtenir un logement et une aide du service AVJ, il faut obtenir 3 autorisations :

1. AViQ

Bureau régional de Namur
Résidence "Le Souverain"
Place Joséphine Charlotte, 8
5100 JAMBES
Tél. : 081 / 33.19.11
Fax : 081 / 30.88.20
Email : brnamur@aviq.be

2. Service AVJ

AVJ Namur asbl
Madame Christiane Bous
Rue des Broux, 25
5020 VEDRIN
Tél : 081 / 21.65.55
Email : avjnamur@skynet.be

3. La société de logement "La Joie du Foyer"

156, Chaussée de Perwez

5002 Saint-Servais

Tél. : 081 / 73.27.18

Plusieurs quartiers d'habitation en Wallonie disposent de logement adaptés et aménagés aux personnes présentant un handicap physique très invalidant et désirant vivre seul ou avec sa famille.

Un service d'aide à la vie journalière y est associé.

Les logements AVJ se trouvent dans un rayon de 500 mètres autour des locaux du service AVJ. Les assistants aux activités de la vie journalière du service sont prêts à intervenir 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pour aider la personne à effectuer des actes de la vie quotidienne. Cette aide est apportée à sa demande et dans la mesure où un autre service ne peut l'offrir.

Audit

Retrouvez ici l'audit détaillé du lieu

01 Les services proposés sont

A domicile

Etre aidé dans ses actes essentiels

Pour préparer le repas

Pour recevoir des repas préparés

Pour manger

Pour se laver/s'habiller

Pour se coiffer

Pour aller aux toilettes

02 Les services sont destinés à

Le public cible

Des personnes en situation de handicap

Les personnes en fauteuil roulant

Des catégories d'âge

Les jeunes adultes de 19 à 21 ans

Les adultes de 22 à 64 ans

Auteur :

Un auditeur officiel AccessAndGo

